



Accompagnement social

Aide au répit des actifs agricoles en situation d'épuisement

- Les aides proposées par la MSA



© I23RF / ASS 178_06-22 / Conception et impression MSA 44-85

MSA Loire-Atlantique - Vendée
Service Accompagnement Social

Loire-Atlantique : 02 40 41 39 68

Vendée : 02 51 36 89 07

*Pour plus de renseignements, consultez
notre site internet, rubrique Particulier >
Solidarité, Handicap, Dépendance >
Accompagner les personnes en difficulté*

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9
2 impasse de l'Espéranto - Saint-Herblain
44957 NANTES Cedex 9
tél. 02 51 36 88 88
loire-atlantique-vendee.msa.fr



L'essentiel & plus encore

loire-atlantique-vendee.msa.fr



Loire-Atlantique - Vendée



✦ Les salariés agricoles

► Le financement d'un projet qui permet de « souffler » :

- ce projet doit être réalisé sur du temps libre,
- les personnes en arrêt de travail ne sont pas exclues du dispositif, dès lors que ce temps vise un mieux-être,
- le montant, plafonné, est déterminé en fonction du besoin.

Concernant les **couples** dont les deux membres sont ressortissants de la MSA Loire-Atlantique - Vendée et **en situation d'épuisement professionnel, une aide peut être attribuée à chacun d'entre eux.**

Objectif

Offrir aux actifs agricoles, en situation d'épuisement professionnel, la possibilité d'un **ressourcement personnel et/ou familial.**

Public cible

✦ Les exploitants agricoles

► La prise en charge d'un remplacement sur l'exploitation :

- le nombre d'heures, plafonné, est déterminé en fonction du besoin,
- le remplacement doit prioritairement être effectué par un service de remplacement. L'exploitant agricole se charge de fixer les modalités de mise en œuvre, en fonction des possibilités de chacun,
- en cas d'indisponibilité, le recours à une embauche directe ou à un prestataire (ETA, CUMA...) est admis.

► Le financement d'un projet qui permet de « souffler » :

- ce projet doit être réalisé sur du temps libre,
- les personnes en arrêt de travail ne sont pas exclues du dispositif, dès lors que ce temps vise un mieux-être,
- le montant, plafonné, est déterminé en fonction du besoin.

Activation du dispositif

Le travailleur social de la MSA a pour mission d'**accompagner les exploitants et salariés agricoles confrontés à des difficultés qui les fragilisent.** Il apporte **écoute, conseil, soutien.**

À ce titre, il peut être amené à proposer ce dispositif après évaluation de la situation d'épuisement professionnel.

Le dispositif est donc mobilisable dans le cadre d'un accompagnement social, réalisé par un travailleur social de la MSA.

